



DATE DE PUBLICATION : 30 septembre 2019

Le directeur des Services bancaires

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Sylvie GOULARD, seconde sous-gouverneure, le 2 janvier 2019 ;

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Nathalie AUFAUVRE, directeur général de la Stabilité financière et des Opérations, le 18 septembre 2019 ;

Délégation permanente est donnée à M. Alain SANZ, chef du service d'Études des systèmes applicatifs et de Maîtrise d'ouvrage, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Christophe THIRY, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service d'Études des systèmes applicatifs et de Maîtrise d'ouvrage.

Délégation permanente est donnée à M. Michel ATALAY, chef du service de Supervision des applicatifs DSB, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Supervision des applicatifs DSB.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Dominique OTHELET, chef du service de Relation clientèle, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Véronique DALIBOT, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Relation clientèle.

Délégation permanente est donnée à M. Thierry BELEY, chef du service de Tenue de compte et Opérations de paiement sur la zone euro et l'étranger, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Sébastien BLAKELY, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Tenue de compte et Opérations de paiement sur la zone euro et l'étranger.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Thierry BELEY et Sébastien BLAKELY, délégation permanente est donnée à M^{me} Laurence CAVARD, responsable de la division des Opérations et à M^{me} Sophie LO IACONO-ROBIN, responsable de la division Support, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leur division respective.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Thierry BELEY, Sébastien BLAKELY et M^{me} Laurence CAVARD, délégation permanente est donnée à M^{me} Annie BLONDET, adjointe au responsable de la division des Opérations, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de la division des Opérations.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Thierry BELEY, Sébastien BLAKELY et de M^{me} Sophie LO IACONO-ROBIN, délégation permanente est donnée à M^{me} Catherine DORSCHNER, adjointe à la responsable de la division Support, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de la division Support.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Céline BURGÈRES, chef du service de Gestion centralisée des comptes des agents, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Gilles ORIOLA, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion centralisée des comptes des agents.

Délégation permanente est donnée à M. Jacques STENEL, chef du service de Gestion et d'Administration des moyens de paiement de masse ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{mes} Sylvie BOULAY et Dominique POP STEFANOV, adjointes au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion et d'Administration des moyens de paiement de masse.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Marie-Sybille BRUNET-JAILLY, chef du service de l'Endettement, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Philippe AYRAULT, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de l'Endettement.

Fait à Paris, le 27 septembre 2019

Philippe LEBLANC

2/2